

CD/PV.649
18 mai 1993

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SIX CENT QUARANTE-NEUVIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 18 mai 1993, à 10 heures

Président : M. Jon Legg (Canada)

GE.93-60854 (F)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 649ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme le président en exercice de la Conférence, l'ambassadeur Shannon, a été rappelé à Ottawa pour des consultations, conformément à l'article 10 du règlement intérieur, j'ai l'honneur de le remplacer aujourd'hui.

Je souhaite tout de suite accueillir chaleureusement, au nom de la Conférence et en mon nom propre, le nouveau représentant de la Bulgarie, l'ambassadeur Dobrev, qui assiste pour la première fois à une séance plénière. Ce faisant, je tiens à l'assurer de la coopération de ma délégation dans les travaux de la Conférence.

Vous vous rappelez qu'à la dernière séance plénière de la première partie de la session annuelle, le Président a annoncé qu'il avait l'intention de saisir la Conférence, au début de la deuxième partie de la session, de la recommandation figurant au paragraphe 13 du rapport intérimaire sur la trente-cinquième session du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale pour détecter et identifier les événements sismiques, distribué sous la cote CD/1185, concernant les dates de la prochaine session du Groupe spécial. Je vais donc le faire à la présente séance plénière, une fois que nous aurons écouté les orateurs inscrits pour prendre la parole aujourd'hui.

J'ai sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Australie et du Mexique.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, l'ambassadeur O'Sullivan.

M. O'SULLIVAN (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur Le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous la présidence du Canada, j'aimerais vous féliciter et féliciter l'ambassadeur Shannon de prendre la direction de la Conférence du désarmement, et vous assurer que vous avez le plein soutien de la délégation australienne.

J'aimerais présenter quelques observations sur le dernier rapport intérimaire que le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale pour détecter et identifier les événements sismiques a remis à la Conférence, sous la cote CD/1185, rapport dont vous venez de parler et sur lequel nous nous pencherons tout à l'heure.

Qu'il me soit permis de souligner tout de suite la satisfaction de l'Australie devant le travail du Groupe, et sa gratitude particulière envers M. Dahlman, le président du Groupe. Pendant de longues années de point mort politique, le travail effectué tranquillement par le GSE sur la vérification sismique a en fait représenté le seul progrès tangible réalisé sous les auspices de la Conférence en vue d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

J'exprime les remerciements de l'Australie aux intéressés : leur patient travail nous a laissé une solide base technique sur laquelle construire les engagements juridiques multilatéraux à inscrire dans un traité.

(M. O'Sullivan, Australie)

Le rapport dont nous sommes aujourd'hui saisis confirme que la sismologie offre à la communauté internationale une technologie suffisamment fiable pour former le noyau d'un futur régime de vérification d'une interdiction complète des essais.

Ce noyau devra naturellement être complété et étoffé par d'autres techniques de vérification. Comme l'indique le rapport, il faudra encore améliorer la technique sismique et mettre au point des conceptions techniques du futur réseau mondial de vérification.

Toutefois, la partie centrale d'un système de vérification d'une interdiction complète des essais, un instrument mondial crédible de dissuasion contre de futurs essais nucléaires, est clairement visible.

Si je fais ces remarques liminaires, c'est qu'il semble à ma délégation que l'effet cumulé d'événements internationaux ayant des incidences sur la question d'une interdiction des essais nucléaires est tel que la communauté mondiale en général, et la Conférence du désarmement en particulier, envisageront très bientôt de recueillir les fruits du travail du GSE, sous la forme d'un système tout à fait au point pour appliquer concrètement et de façon crédible la meilleure sismologie disponible à la vérification du respect d'une interdiction complète des essais.

Dans ce contexte, l'Australie approuve la position officielle des Etats-Unis, position sanctionnée par le législateur et exprimée tout récemment dans une déclaration prononcée par le président Clinton le 23 avril : nous pensons nous aussi que la réalisation d'un traité d'interdiction complète des essais devrait être un processus hautement prioritaire et limité dans le temps.

A la session de 1992 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la communauté internationale a approuvé, à une majorité sans précédent, une résolution demandant des progrès vers un traité d'interdiction complète des essais. Nous avons aussi été les témoins d'un niveau sans précédent d'activité constructive de la part des Etats dotés d'armes nucléaires, qu'il s'agisse d'appliquer des moratoires sur les essais, de proposer des cadres de consultation en prévision de négociations, ou de décider et de mettre en oeuvre de fortes réductions des arsenaux nucléaires existants.

Certaines de ces initiatives ont reçu du public l'accueil positif qu'elles méritaient. D'autres ont été plus discrètes et ont fait l'objet de moins de publicité.

L'Australie pense néanmoins que l'atmosphère du débat sur une interdiction complète des essais a fondamentalement changé, et que le mouvement engagé vers des négociations continuera de s'accélérer, y compris, précisément, à la Conférence du désarmement.

(M. O'Sullivan, Australie)

Comme le montre son mandat, le Groupe spécial d'experts est un organe technique subsidiaire de la Conférence. Son rôle est d'éclairer techniquement une discussion politique particulière menée entre les délégations nationales à la Conférence (ou plus précisément au Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires). Cela implique une relation étroite et une collaboration dont j'ai le regret de dire qu'elles ont été probablement davantage l'exception que la règle les années précédentes, principalement du fait de la stagnation des discussions politiques.

Mais les temps changent. Le Comité spécial concentre mieux son attention sur les problèmes posés par une interdiction complète des essais nucléaires et les conséquences pratiques d'une telle interdiction. L'Australie considère que les délégations individuellement, et peut-être la Conférence dans son ensemble, doivent veiller à ce que le Groupe spécial d'experts soit pleinement informé du débat politique qui se tient au Comité spécial et des options offertes. D'un autre côté, selon nous, le moment est venu pour le GSE de réexaminer la conception de ses rapports. Les incidences, sur le plan de la vérification d'une interdiction complète des essais, du remarquable travail sismologique effectué par le Groupe doivent être immédiatement et clairement intelligibles aux membres de la Conférence qui ne sont pas des scientifiques. De plus en plus, le Groupe devra répondre aux besoins actuels et immédiats de cette instance de négociation en lui fournissant les meilleures informations scientifiques disponibles.

Sans un tel esprit de collaboration, la Conférence serait fort embarrassée pour s'acquitter de manière satisfaisante d'un mandat de négociation concernant une interdiction complète des essais. Ce qui était satisfaisant quand le travail du GSE tenait lieu efficacement de discussion politique à la Conférence ne le sera plus pour soutenir nos futures négociations, ni même une négociation préalable sérieuse.

L'Australie est par conséquent prête à accepter la proposition du Groupe, proposition figurant au dernier paragraphe du rapport que nous allons examiner dans quelques minutes, de se réunir à nouveau à Genève du 26 juillet au 6 août 1993. Nous y voyons une occasion de faire sensiblement progresser le travail sur la vérification sismique, tâche hautement prioritaire, conformément aux priorités politiques évoquées plus haut. La réunion fournira aussi l'occasion de réexaminer la relation de travail entre la Conférence et le Groupe, et devrait déboucher sur un partenariat de travail mieux défini et plus productif.

L'Australie a étudié attentivement le document CD/1185 et a pris note de son contenu. Nous en approuvons la plus grande partie, et nous félicitons de l'apparition d'un consensus technique sur la configuration possible d'un réseau mondial de stations sismiques. Nous saluons particulièrement l'offre généreuse qu'ont faite les Etats-Unis de fournir un prototype de centre international de traitement des données sismiques où les pays pourront collaborer pour mettre au point le concept. Nous recommandons aussi à l'attention des autres délégations le rapport du Groupe sur l'essai GSETT-2.

(M. O'Sullivan, Australie)

Cela dit, nous jugeons nécessaire de commenter un certain nombre d'aspects du rapport que nous ne sommes pas en mesure d'approuver, et dont l'Australie pense qu'ils soulignent la nécessité d'une relation plus étroite, plus sensible et plus responsable entre la Conférence et le Groupe.

Le produit du travail du Groupe spécial d'experts scientifiques doit être plus facilement compréhensible à l'instance de négociation qu'il sert. Cela concerne à la fois le style et le contenu des rapports. Une excellente science mérite une excellente interprétation dans le langage des profanes. L'intention, après tout, est d'informer une instance de négociation non scientifique. Cela suppose de fournir des réponses techniques aux questions essentiellement politiques que soulèvent à la fois le sujet lui-même et les négociateurs. Cela implique également que l'instance technique soit prête à demander des directives politiques quand la formulation des réponses techniques nécessite une meilleure définition des options politiques examinées.

C'est une question de bon sens et d'interaction intelligente, qui sont l'un et l'autre entièrement en accord avec le mandat du Groupe spécial. Pourtant, la philosophie actuelle des relations entre la Conférence et le Groupe semble nécessiter quelques ajustements si l'on veut réaliser cet objectif.

Deuxièmement, l'Australie a été déçue de noter que le CD/1185 ne reflète pas ce que nous comprenons être l'urgence politique croissante d'une mise au point des détails d'une approche globale de la vérification sismique. Comme d'autres membres de la Conférence, nous aurions espéré une description claire et détaillée des problèmes techniques encore non résolus, et un exposé des stratégies et des calendriers élaborés et arrêtés par le Groupe pour parachever le travail nécessaire de développement sismologique dans des délais précis.

En particulier, nous aimerions en savoir davantage sur les coûts des variantes d'un réseau de vérification sismique, de sorte que nous puissions examiner de façon plus réaliste les obligations des Etats parties dans le cadre d'un traité d'interdiction complète des essais.

Troisièmement, nous avons noté avec intérêt dans le rapport un certain nombre d'observations qui semblent supposer des réponses précises à des questions qui relèvent du pouvoir de négociation politique dont est investie la Conférence, alors qu'il n'y a pas encore d'accord politique.

A notre connaissance, contrairement à ce qu'implique le paragraphe 8 du CD/1185, les membres de la Conférence ne se sont pas mis d'accord pour qu'un futur réseau de vérification d'une interdiction complète des essais ne s'occupe que de données "sismiques". Compte tenu des discussions prévues au Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires concernant la vérification non sismologique, l'exclusion à priori de données "non sismiques" (même si elles ont un rapport avec la sismologie) semble une hypothèse particulièrement curieuse et peu utile.

(M. O'Sullivan, Australie)

Cette conclusion est renforcée par le fait que le précédent rapport du Groupe, publié en août 1992 sous la cote CD/1163, envisageait expressément "la poursuite de l'examen des travaux futurs, y compris l'incorporation de nouvelles technologies" à la trente-cinquième session. Nous aurions aimé que le rapport du Groupe indique comment ses travaux en cours prévoient l'incorporation des diverses technologies nouvelles et non sismiques qui pourraient s'appliquer.

De même, nous avons noté avec intérêt, vers la fin du paragraphe 9 du rapport, l'affirmation que l'interprétation des données de vérification incombera aux divers Etats participants et que "ce n'est pas le rôle du Centre international de données ni du système mondial". Une telle décision, si elle était reprise dans un traité d'interdiction complète des essais, aurait naturellement de vastes incidences sur le régime de vérification. Il est clair que ce serait un choix politique, et non pas technique. En tant que tel, ce choix n'a pas encore été fait par les négociateurs.

Il sera peut-être nécessaire, pour les besoins du travail de développement technique à effectuer par le Groupe, de se concentrer sur une version artificiellement tronquée du réseau de données que les négociateurs pourront finalement demander. Néanmoins, il est essentiel que les travaux en cours tiennent compte du fait que différents modèles, dont la plupart prévoient la centralisation du traitement et de l'analyse/interprétation des données, soient activement examinés par les délégations à la Conférence.

Nous considérons que le traité d'interdiction complète des essais qui pourrait être finalement adopté a beaucoup plus de chances de prévoir une organisation centrale chargée par les Etats parties de fonctions centralisées de traitement et d'analyse des données. Nous ne voyons pas de raison de penser que les considérations politiques et pratiques qui ont conduit les négociateurs à adopter cette stratégie de vérification dans d'autres instruments multilatéraux de maîtrise des armements (comme le TNP et la Convention sur les armes chimiques) seraient à priori inapplicables à un traité d'interdiction complète des essais. Au contraire, il y a clairement des avantages politiques et pratiques dans un mécanisme de vérification actionné par une organisation multilatérale et par conséquent impartiale capable de représenter en connaissance de cause et de manière engagée les intérêts de tous les Etats parties.

Je note qu'en tout état de cause, même un traitement central des données sismiques ayant pour but de résoudre des incohérences techniques "simples" implique nécessairement l'utilisation de certaines fonctions d'analyse centralisées.

Je soulève ces points pour indiquer la possibilité d'une symbiose plus productive entre la Conférence et ses conseillers techniques. A présent, il y a un risque que le travail sismique d'une haute qualité technique qui a été effectué ne soit pas apprécié à la mesure de la réalisation majeure

(M. O'Sullivan, Australie)

qu'il représente, et que la Conférence ne retire pas tout le bénéfice de l'expertise du Groupe en concevant un régime de vérification d'une interdiction complète des essais basé sur de la "bonne science".

D'autre part, sans de meilleurs contacts et de meilleures habitudes de communication entre le Groupe et la Conférence qu'il sert, il y a également un risque que d'excellentes ressources scientifiques soient gaspillées au lieu d'être utilisées de façon pleinement coordonnée avec la réflexion des négociateurs et en coopération avec eux.

Quelques mesures pourraient faciliter ce processus :

- . révision du format et du contenu des rapports réguliers du Groupe spécial à la Conférence, et de la communication formelle entre la Conférence et le Groupe (y compris les réactions aux rapports);
- . deuxièmement, participation d'un plus grand nombre de délégations à la Conférence du désarmement aux travaux du Groupe;
- . troisièmement, mesures prises par les délégations individuellement pour renforcer leur coordination politique et technique interne (participation de davantage de diplomates aux travaux du Groupe, par exemple, participation des délégués au Groupe aux travaux du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, etc.);
- . enfin, liens informels mais structurés plus réguliers entre le Groupe et le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires.

Le Président (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique, l'ambassadeur Marín Bosch.

M. Marín Bosch (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Il nous est agréable, Monsieur le Président, de vous voir diriger la séance d'aujourd'hui. Nous souhaitons la bienvenue de la façon la plus cordiale au nouveau représentant de la Bulgarie, et nous adressons tous nos vœux à son prédécesseur, l'ambassadeur Ditchev.

En ce jour où reprennent les travaux de la Conférence, la délégation mexicaine aimerait faire une brève déclaration sur le point principal de notre ordre du jour, à savoir l'interdiction complète des essais nucléaires. Pendant la suspension de nos travaux, il s'est produit d'importants événements ayant un rapport avec cette question et d'autres aspects du désarmement nucléaire.

Il y a tout juste quelques jours, la quarante-sixième Assemblée mondiale de la santé a approuvé une résolution demandant à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur la question suivante : compte tenu de leurs

(M. Marín Bosch, Mexique)

effets sur la santé et l'environnement, l'emploi d'armes nucléaires par un Etat en guerre ou engagé dans un autre type de conflit armé constituerait-il une violation des obligations que lui impose le droit international, y compris la Constitution de l'OMS ?

Le mois dernier s'est déroulée la session annuelle de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, au cours de laquelle nous avons pu mettre la dernière main à un document sur le désarmement régional. Nous saluons et nous apprécions le travail de l'ambassadeur Hoffmann, de l'Allemagne, à la tête du groupe de travail chargé de cette question. Mais la Commission n'a pu conclure ses travaux sur la question de la science et de la technologie. Elle n'a pas non plus enregistré de progrès significatifs sur la question du désarmement nucléaire. Il semblerait que certaines délégations s'intéressent beaucoup plus au désarmement conventionnel ou régional qu'aux questions liées au sujet prioritaire de l'élimination de toutes les armes de destruction massive et plus spécialement des armes nucléaires.

L'ambassadeur Shannon a sans doute pu le constater en dirigeant les travaux de la Conférence.

La semaine dernière, certains d'entre nous ont aussi assisté à New York à la première session du comité préparatoire de la conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), prévue en 1995. Là encore s'est manifestée la préférence de certaines délégations, presque toutes appartenant aux groupes de pays d'Europe orientale et d'Europe occidentale et autres pays, pour un processus préparatoire plutôt mécanique et à huis clos. Nous, en revanche, avec les pays non alignés, nous plaidons pour un processus préparatoire transparent, c'est-à-dire ouvert au public, aux organisations non gouvernementales et surtout à tous les Etats non parties qui souhaitent participer à ce processus. Nous sommes de plus convaincus que la Conférence de 1995 exige une préparation sur le fond. Pour toutes les conférences internationales de ces dernières années, y compris la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue l'an passé et la Conférence sur les droits de l'homme qui se tiendra en juin prochain, il y a eu une préparation minutieuse des documents finals, dans l'élaboration desquels, soit dit en passant, les organisations non gouvernementales ont joué, précisément sur la demande des pays occidentaux et d'autres pays, un rôle significatif.

Une grande majorité des délégations au comité préparatoire de la conférence de 1995 ont souligné l'importance qu'aura pour l'avenir du TNP la conclusion rapide d'un traité qui interdise pour toujours tous les essais nucléaires. Nous partageons l'avis selon lequel la situation internationale au sujet de cette question est particulièrement favorable. Et nous partageons aussi l'idée que cette situation ne durera peut-être pas longtemps.

Trois Etats dotés d'armes nucléaires observent un moratoire sur les essais, et un quatrième applique un moratoire de fait. Ces moratoires ont été déclarés unilatéralement et ont eu un impact au plus haut point positif. Leur interruption unilatérale provoquerait sans doute une réaction en chaîne dans

(M. Marín Bosch, Mexique)

les autres pays et nous reviendrions très vite aux pratiques du passé au lieu de rechercher un monde moins armé et par là moins dangereux. Il faut donc obtenir la poursuite de ces moratoires tout en engageant la négociation multilatérale d'un traité d'interdiction complète des essais. Entre-temps, nous devons travailler intensément au comité spécial que préside avec opiniâtreté l'ambassadeur Tanaka. Nous attendons avec intérêt la distribution annoncée par la Suède d'une nouvelle version de son projet de traité d'interdiction des essais.

Mon gouvernement a suivi avec intérêt l'évolution de la politique de la France, des Etats-Unis et de la Russie en matière d'essais nucléaires. Il y a eu une évolution très positive. Nous saluons les initiatives françaises dans ce domaine. Quant aux Etats-Unis, nous nous félicitons des efforts visant à obtenir avant le 30 septembre 1996, un accord multilatéral d'interdiction complète des essais nucléaires, conformément à la législation approuvée l'an passé par le Congrès. Nous sommes convaincus que la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais, dans une instance multilatérale de désarmement comme celle-ci, est la meilleure voie pour atteindre l'un des principaux objectifs que la communauté internationale s'est fixés en matière de désarmement. On assurerait ainsi, entre autres choses, le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires, en évitant l'apparition d'autres Etats détenteurs d'armes nucléaires et la poursuite des améliorations qualitatives des arsenaux qui existent déjà.

Aujourd'hui, la nouvelle administration américaine est en train d'étudier diverses options dans ce domaine. Parmi les membres de ce gouvernement, certains plaident pour une interdiction des essais nucléaires qui concernerait uniquement les essais d'une puissance supérieure à une kilotonne. D'autres ont insisté pour que soit mené à bien jusqu'en 1996 le programme d'essais envisagé dans la législation existante. Enfin, certains ont défendu la thèse, que nous-mêmes soutenons, selon laquelle le moment est venu d'interdire tout essai nucléaire. Ils avancent avec raison que les bienfaits retirés d'un traité d'interdiction complète des essais sont bien supérieurs aux avantages que l'on pourrait obtenir d'un programme limité d'essais nucléaires. Il est évident que la nouvelle administration au pouvoir à Washington est divisée sur cette question. Il appartiendra au président Clinton lui-même de prendre la décision finale. Il devra choisir entre laisser son nom dans l'histoire comme le dernier président de l'après-guerre à avoir ordonné des essais nucléaires ou comme le premier à ne pas le faire. Le choix lui appartient.

Le Président (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration et des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Ma liste d'orateurs pour aujourd'hui est ainsi épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole maintenant ?

Je donne la parole au représentant de la Bulgarie.

M. DOBREV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Monsieur Le Président, la délégation bulgare a déjà exprimé ses félicitations au Canada à l'occasion de son accession à la présidence, mais laissez-moi aussi vous redire en mon nom personnel que vous aurez notre soutien sans réserve pour remplir le reste de votre importante tâche.

Permettez-moi d'exprimer mes sincères remerciements pour les aimables paroles de bienvenue que vous-même et d'autres collègues m'ont adressées. C'est pour moi un honneur de participer aux travaux de la Conférence du désarmement, le seul organe multilatéral de maîtrise des armements dans les négociations sur le désarmement. Mon gouvernement apprécie hautement le rôle essentiel que la Conférence continue de jouer dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Monsieur Le Président, je vous promets, à vous et à tous mes collègues présents dans cette salle, ma pleine coopération et celle de ma délégation et vous assure de notre souci de faire avancer les travaux de la Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Bulgarie de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à ma délégation et à moi-même.

Je vais donc maintenant passer à la question dont j'ai parlé au début de la séance. J'ai l'intention de soumettre à la Conférence, pour adoption, la recommandation figurant au paragraphe 13 du rapport intérimaire sur la trente-cinquième session du Groupe spécial d'experts scientifiques, concernant les dates de la prochaine session du Groupe, à savoir du 26 juillet au 6 août. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Comme vous le savez, des consultations ont eu lieu pour avancer au mardi 25 mai la séance plénière de la semaine prochaine, prévue initialement le jeudi 27 mai. Son Excellence le Ministre des affaires étrangères de la Norvège, M. Johan Jorgen Holst, a exprimé le souhait de prendre la parole devant la Conférence à cette occasion. Je crois comprendre que les membres ont aimablement accepté ce changement de date. En conséquence, nous tiendrons la séance plénière de la semaine prochaine le mardi 25 mai.

Il en est ainsi décidé.

Je vais maintenant passer au document informel distribué par le secrétariat, contenant le calendrier des réunions que la Conférence et ses organes subsidiaires tiendront la semaine prochaine. Comme d'habitude, ce calendrier est purement indicatif et pourra être modifié si le besoin s'en présente. Cela étant entendu, je suggère que nous adoptions le calendrier.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Vous n'ignorez pas que la présidence du Canada s'achèvera cette semaine. Je sais qu'à son retour l'ambassadeur Shannon souhaitera vous faire part de ses vues sur un certain nombre de questions de fond dont est saisie la Conférence. En conséquence, je ne prendrai pas davantage de votre temps aujourd'hui. J'aimerais cependant exprimer la gratitude de ma délégation à toutes les délégations participant aux travaux de la Conférence pour l'assistance et la coopération qu'elles ont apportées pendant la présidence canadienne. J'aimerais aussi adresser au représentant de la Chine, l'ambassadeur Hou Zhitong, le futur président de la Conférence, nos meilleurs souhaits de succès dans ses nouvelles responsabilités, dont je suis sûr qu'il s'acquittera avec sagesse, vu son expérience bien connue et sa compétence de diplomate.

Avant de clore cette séance, je voudrais rappeler que, comme nous en avons convenu, la prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le mardi 25 mai, à 10 heures précises. J'espère que les délégations seront présentes dès cette heure-là, de façon que le Ministre des affaires étrangères de la Norvège puisse prononcer sa déclaration comme prévu.

Nos travaux pour aujourd'hui sont ainsi achevés, et je vais maintenant lever la séance.

La séance est levée à 10 h 55.
